

DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT

413B-AEROSOL

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

**Identificateur de Produit :** 413B**Autres Moyens d'Identification :** Décapant de Flux Surpuissant (Aérosol) / Heavy Duty Flux Remover (Aerosol)**N° de Pièces Connexes :** 413B-425G, 413B-425GCA

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** Nettoyant de flux pour électronique**Usage contre-indiqué :** Non disponible

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

**Fabricant**MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADAMG Chemicals (Siège social)  
9347-193 Street  
Surrey, British Columbia V4N 4E7  
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)**WEB :** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** [info@mgchemicals.com](mailto:info@mgchemicals.com)**COURRIEL (Personne Compétente):** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7**CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL****Section 2 : Identification des Dangers****Classification des Matériaux Chimiques Dangereux****Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Aérosols inflammables	2	Attention	Flamme
Gaz sous pression	Gaz liquéfié	Attention	Bouteille à gaz
Irritation oculaire	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour organes cibles      Exposition unique	3	Attention	Exclamation

*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

**Éléments d'Étiquette**

Mention	<b>ATTENTION</b>
Symboles	<b>Mention de Danger</b>
	H223 : Aérosol inflammable
	H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
	H319 : Peut provoquer une irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges

*Suite de section sur la page suivante*

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL***Continuation...*

<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.
P271	Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Stockage</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F]
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

*Suite de section sur la page suivante*

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL****Dangers Non Classifiés Ailleurs**

Autres Critères	Mention de Danger/Conseils de Prudence	Mention de Danger	Symboles
Asphyxiants simple	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation	Attention	Aucun
Dégraissage la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Aucun	Aucun

**Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
141-78-6	acétate d'éthyle	44%
811-97-2	1,1,1,2-tétrafluoroéthane <sup>a)</sup>	30%
67-64-1	acétone	17%
67-63-0	propan-2-ol <sup>b)</sup>	9%

a) Aussi connu comme HFC-134a.

b) Aussi connu sous le nom isopropanol ou alcool isopropylique (IPA).

**Section 4 : Premiers Soins***Condition d'Exposition**Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**

P305 + P351 + P338, P337 + P313

**Symptômes Immédiat***rougeur, irritation, douleur***Intervention**

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

*Suite de section sur la page suivante*

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL**

<b>EN CAS D'INHALATION</b>	P304 + P340, P312
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>toux, étourdissement, somnolence, maux de tête, faiblesse, perte de conscience</i>
<b>Intervention</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>EN CAS D'INGESTION</b>	P301 + P330, P331
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>nausée, vomissement, douleur abdominales, maux de tête, somnolence, étourdissement, perte de conscience</i>
<b>Intervention</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU</b>	P302 + P353
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>peau sèche, légère irritation</i>
<b>Intervention</b>	Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**

<b>Moyens d'extinctions</b>	Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.  Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
<b>Danger Spécifiques</b>	Le récipient aérosol peut éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F].  Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces chaudes.  Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
<b>Produits de Combustion</b>	Produit des oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), des composés halogénés et du fluorure d'hydrogène (HF).
<b>Pompier</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL****Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

<b>Protection Individuelle</b>	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
<b>Précautions à Prendre pour l'Intervention</b>	Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou les aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.
<b>Précautions pour l'Environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
<b>Méthode de Confinement</b>	Sans objet
<b>Méthode de Nettoyage</b>	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.  <b>RECOMMANDATION</b> : Utiliser un récipient à déchet mis à la terre en acier inoxydable, en acier au carbone ou en plastique résistant aux solvants.
<b>Méthode d'Élimination</b>	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

**Section 7 : Manutention et Stockage**

<b>Prévention</b>	Tenir hors de portée des enfants.  Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.  Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
<b>Manutention</b>	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.  Se laver soigneusement les mains après manipulation.
<b>Stockage</b>	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F].  Stocker dans un endroit bien ventilé.  Garder sous clef.

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT**
**413B-AEROSOL**
**Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**
**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétate d'éthyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	400 ppm 400 ppm 400 ppm 150 ppm Non établi 400 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
1,1,1,2-tétrafluoroéthane	<i>MG Chemicals</i> <sup>a)</sup> ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada	1 000 ppm Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi
acétone	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm 1 000 ppm 500 ppm 250 ppm 500 ppm 750 ppm	750 ppm Non établi 750 ppm 500 ppm 750 ppm 1 000 ppm
propan-2-ol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	200 ppm 400 ppm 200 ppm 200 ppm 200 ppm 400 ppm	400 ppm Non établi 400 ppm 400 ppm 400 ppm 500 ppm

*Note* : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS<sup>2</sup> et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Limite recommandée par MG Chemicals

*Suite de section sur la page suivante*

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL****Paramètres de Contrôles****Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

**Equipment de Protection Individuelle****Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

**RECOMMANDATION :** Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

**Protection de la Peau**

Porter des vêtements de protection appropriées pour prévenir les contacts dermiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

**Protection Respiratoire**

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, de vapeurs et d'aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

**RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

**Hygiène Préventives**

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.



**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT**
**413B-AEROSOL**
**Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

<b>État Physique</b>	Liquide en format aérosol	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité<sup>b)</sup></b>	2%
<b>Apparence</b>	Incolore	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité<sup>b)</sup></b>	13%
<b>Odeur</b>	Éthérique	<b>Pression de Vapeur @ 20 °C<sup>b)</sup></b>	134 hPa [101 mmHg]
<b>Seuil d'Odeur</b>	Non disponible	<b>Densité de Vapeur</b>	≥2 (Air =1)
<b>pH</b>	Non disponible	<b>Densité Relative @25 °C</b>	0.83
<b>Point de Fusion/ Point de Congélation</b>	Non disponible	<b>Solubilité Dans l'Eau</b>	Partiellement miscible
<b>Point Initial d'Ébullition<sup>a)</sup></b>	≥56 °C [≥132 °F]	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Point d'Éclair<sup>a)</sup></b>	-17 °C [1.4 °F]	<b>Température d'Auto-inflammation<sup>c)</sup></b>	425 °C [797 °F]
<b>Taux d'Évaporation</b>	Non disponible	<b>Température de Décomposition</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité</b>	Inflammable	<b>Viscosité @40 °C</b>	<20.5 mm <sup>2</sup> /s

a) Point d'ébullition et valeur coupelle fermée pour l'acétone.

b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier.

c) Valeur basée sur le propan-2-ol, qui est le constituant avec la plus basse valeur d'auto-inflammation.

**Section 10 : Stabilité et Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Non disponible
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures à 50 °C [122 °F], les flammes nues et les substances incompatibles.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	Oxydants forts, acides forts, l'aluminium en poudre à ≥49 °C [≥120 °F]
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL****Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

<b>Yeux</b>	Provoque de la rougeur, une irritation sévère, ou de la douleur.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une toux, de l'étourdissement, de la somnolence et des maux de tête. Une surexposition sévère peut provoquer une faiblesse et une perte de conscience.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut provoquer une nausée, des maux de tête, de l'étourdissement, de la somnolence, de la faiblesse, et une perte de conscience.
<b>Peau</b>	Peut provoquer de la peau sèche et une irritation légère.
<b>Chronique</b>	L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.

**Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

<b>Nom Chimique</b>	<b>DL50 oral</b>	<b>DL50 dermique</b>	<b>CL50 inhalation</b>
acétate d'éthyle	5 620 mg/kg Rat	>20 000 µL/kg Lapin	45 g/m <sup>3</sup> 2 h Souris
1,1,1,2-tétrafluoroéthane	Non disponible	Non disponible	1 500 g/m <sup>3</sup> 4 h Rat
acétone	5 800 mg/kg Rat	20 mL/kg Lapin <sup>a)</sup>	16 000 ppm 6h Rat
propan-2-ol	3 600 mg/kg Rat	12 800 mg/kg Lapin	16 000 ppm 8 h Rat

*Note* : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS<sup>2</sup> et d'ECHA furent consultées.

Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

*Suite de section sur la page suivante*

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL****Autre Effets Toxiques**

<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions/irritation des yeux</b>	L'acétate d'éthyle, l'acétone et le propan-2-ol sont des irritants oculaires graves connus.
<b>Sensibilisation respiratoire et de la peau</b> (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b> (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.
<b>Mutagénicité</b> (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b> (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Tératogénicité</b> (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	L'acétate d'éthyle, l'acétone et le propan-2-ol peuvent provoquer des effets sur le système nerveux central (sommolence et étourdissement).
<b>Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger d'aspiration</b>	Le contenu liquide ne répond pas aux critères de danger par aspiration. Le mélange ne contient pas de substances de catégorie 1.

**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Le 1,1,1,2-tétrafluoroéthane n'est pas classables comme une substance toxique de l'environnement.

*Suite de section sur la page suivante*

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL**

L'acétate d'éthyle, l'acétone et le propan-2-ol ne sont pas classifiables comme substances toxiques pour le milieu aquatique (avec des CL50 minimal de >100 mg/L).

- L'acétate d'éthyle est biodégradable et a un CL50 96 h minimale de 220 mg/L pour la Pimephales promelas (tête-de-boule); CL50 48 h de 560 mg/L et CE50 24 h de 2 300 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau); et un CE50 72 h 1 800 mg/L pour Selenastrum (algues vertes).
- L'acétone est facilement biodégradable et a un CL50 minimal 96 h de 5 540 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc) ; et un CE50 48 h 13 500 mg/L pour Daphnia magna (Puce d'eau).
- Le propan-2-ol est facilement biodégradable et a un CL50 minimal 96 h de 9 640 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule) ; et un CE50 28 h de 5 102 mg/L pour Daphnia magna (Puce d'eau) et CE50 72 h de >2 000 mg/L pour Desmodemus subspicatus (algues vertes).

**Écotoxicité Aiguë**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Écotoxicité Chronique**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Biodégradation**

**Les constituants sont volatils et facilement biodégradable.**

**Autres Effets**

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) actuel selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

COV = 53% [509 g/L]

**Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL****Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre**

**Référez aux Règlements TMD** (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

**Quantité Limitée****Numéro UN** : UN1950**Appellation Réglementaire** :

AÉROSOLS, inflammables

**Classe** : 2.1**Groupe d'Emballage** : Sans objet**Polluant Marin** : Non**Voie Aérienne**

**Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

**Quantité Limitée**Qté Net Max/Pqt =  
30 kg brut**Numéro UN** : UN1950**Appellation Réglementaire** :

AÉROSOLS, inflammables

**Classe** : 2.1**Groupe d'Emballage** : Sans objet**Polluant Marin** : Non**Voie Maritime**

**Référez au Règlement IMDG.**

**Quantité Limitée****Numéro UN** : UN1950**Appellation Réglementaire** :

AÉROSOLS, inflammables

**Classe** : 2.1**Groupe d'Emballage** : Sans objet**Polluant Marin** : Non

**Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.**

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

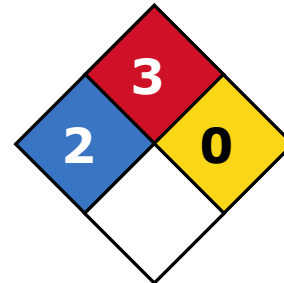
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

**USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

<b>SANTÉ :</b>	<b>*</b>	<b>2</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>		<b>3</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>		<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>		

**CODES 704 NFPA®**

*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

**CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme polluant atmosphériques dangereux.

*Suite de section sur la page suivante*

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL****EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient jusqu'à 9% d'isopropanol (No. CAS 67-63-0) qui est assujettie aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient de l'acétate d'éthyle (No. CAS 141-78-6) et de l'acétone (No. CAS 67-64-1), qui sont assujetties sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

**TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, révision Sept 2, 2011, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

**Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

**Section 16 : Autres Informations**

<b>Préparé par le</b>	Département des Affaires Réglementaires
<b>Date de Révision</b>	05 mars 2020
<b>Annule et Remplace</b>	27 avril 2018
<b>Changement Effectué :</b>	Changement des numéros de téléphone en cas d'urgence.

**DÉCAPANT DE FLUX SURPUISSANT****413B-AEROSOL****Références**

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

**Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

**Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

**Courriel** : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

**Téléphone** : 1-905-331-1396

<b>Adresses</b>	<i>Fabrication &amp; Support</i>	<i>Siège Social</i>
	1210 Corporate Drive	9347-193rd Street
	Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
	L7L 5R6	V4N 4E7

**Désistement** Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûrs, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.